

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
[Denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:Denis.erni@a3.epfl.ch)

OPBR  
Rue Saint-Laurent 5  
1470 Estavayer-le-Lac

Estavayer-le-Lac, le 6 mai 2020

[http://www.swisstribune.org/doc/200506DE\\_OP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/200506DE_OP.pdf)

Votre référence 790435 / Poursuite du Service juridique de l'Etat de Vaud

Mesdames, Messieurs,

J'accuse réception de votre courrier ci-dessus daté du 30 avril 2020, voir annexe.

Vous saurez que le Titre que vous avez reçu est contesté. Il a été établi avec un code de procédure qui n'est pas valable. C'est une escroquerie commise par les membres d'une organisation criminelle infiltrée dans l'Etat. Michael LAUBER est impliqué dans cette affaire.

Vous trouverez plus d'information dans la copie<sup>1</sup> du courrier qui a été adressé à la Présidente du Conseil d'Etat et qui vous concerne.

Chacun comprend que si le Procureur général de la confédération viole les garanties de procédures, alors le Conseil d'Etat doit intervenir pour protéger les citoyens. En effet, si les codes de procédures ne sont plus applicables, ils pourraient aller jusqu'à provoquer la mort de ceux qui continueraient à les appliquer.

Si le Conseil d'Etat n'intervenait pas, ce serait comme si Alain Berset n'était pas intervenu pour vous protéger du coronavirus. Vous risqueriez d'être tué. Actuellement, vous ne serrez plus la main des clients parce que cela peut être mortel ! C'est le rôle du Conseil d'Etat de prendre ces mesures, ce ne sont pas les juges qui ont la compétence pour le faire.

Vous saurez que je traite cette affaire uniquement avec la Présidente du Conseil d'Etat. Elle a pu constater qu'il y a un problème de violation des garanties de procédures.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/200506DE\\_OP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/200506DE_OP.pdf)

Copie : Présidente du Conseil d'Etat.

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/200429DE\\_CE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/200429DE_CE.pdf)